

## **INFO FAVIA 2012**

### **No 1**

#### **Situation financière des institutions de prévoyance suisses en 2011**

Le premier semestre de l'année 2011 a été caractérisé par une bonne tenue des marchés, interrompue temporairement en mars par le choc lié au tsunami ayant frappé le Japon. Les incertitudes liées à la crise financière de la dette souveraine dans l'Union Européenne ont finalement déclenché un mouvement de panique à partir de la fin du mois juillet 2011 et pendant tout le mois d'août. Cette panique a conduit à une violente correction des marchés qui a touché toutes les classes d'actifs risquées (actions, crédits, matières premières, etc.) et toutes les régions géographiques, qu'elles soient développées ou émergentes. Seuls les emprunts d'Etat des pays financièrement cotés AAA ou AA et les liquidités en francs suisses ou en dollars ont véritablement joué leur rôle de valeur refuge. De l'année 2011, les gérants des fonds de prévoyance garderont le souvenir d'une mauvaise performance boursière et d'un retour sur investissement négatif.

Grâce à l'intervention de la Banque Nationale Suisse, au début septembre 2011, la montée du franc suisse a pu être stoppée face à la majorité des monnaies étrangères, notamment l'euro, le dollar et la livre sterling et le franc suisse maintenu à un niveau plus soutenable pour les entreprises suisses d'exportation et pour l'industrie touristique. Il faut cependant garder à l'esprit que, selon les économistes, la valeur réelle du franc suisse se situe probablement autour de 1.25/1.30 par rapport à l'euro. Ce mouvement a été favorable aux portefeuilles détenant des actifs en monnaies étrangères qui ont profité d'une réappréciation des actifs en dollars ou en euros, de l'ordre de 15%. Les interventions de la Banque Nationale Suisse ont donc un impact immédiat et important sur les cours de changes et ont pour effet de favoriser les uns et défavoriser les autres.

Au final les principaux indices de la prévoyance professionnelle (LPP) terminent l'année en ordre dispersé avec des performances s'échelonnant entre -4% et +2% en fonction du pourcentage investi en actions. Face à ces résultats en demi-teinte, les institutions de prévoyance ont généralement vu leur situation financière se dégrader et au mieux rester stable. Les fonds de prévoyance restent dans l'attente d'une hausse plus marquée des actions pour reconstituer significativement leurs réserves de fluctuation à moyen terme.

#### **Situation de Favia**

Le degré de couverture de Favia au 1<sup>er</sup> janvier 2011 était de 93.9%. Aussi, le Conseil de fondation avait décidé de ne pas créditer d'intérêt aux comptes d'épargne des assurés ayant quitté Favia en 2011.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le degré de couverture de la Caisse a légèrement baissé, conséquence d'une performance financière de nos gérants, soit Lombard Odier, Vontobel et Compagnie Benjamin de Rothschild, de -2.65% sur les fonds investis. Rappelons qu'en 2009, la performance avait été +9.37% et en 2010 de +2.24%. Le degré de couverture exact sera communiqué lorsque les comptes 2011 auront été clôturés, car pour la Fondation de prévoyance, ce n'est pas seulement la performance financière qui détermine en fin de compte le degré de couverture mais également d'autres calculs actuariels et les événements survenant auprès des assurés et des rentiers, lesquels ne sont pas encore disponibles.

## **Décision annuelle de rémunération des comptes**

Le Conseil de Favia s'est réuni le 18 janvier 2012 et, au vu de la stagnation du degré de couverture, a décidé de rémunérer les avoirs des assurés au taux de 0.5%. Les rentes en cours de paiement ne seront pas indexées. En outre le Conseil a décidé d'appliquer un intérêt nul aux capitaux des assurés quittant Favia pendant l'année 2012.

## **Actualité de Favia**

En août 2011, Favia a procédé à une mise à jour de ses statuts et modifié sa raison sociale. C'est désormais sous l'appellation « Favia, Fondation de prévoyance de l'ordre des avocats de Genève et de leur personnel » que votre Fondation déploie ses activités.

L'autorité de surveillance des fondations a examiné quelques modifications au règlement de Favia relatif aux liquidations partielles. En outre, par décision du 30 août 2011, le Service de surveillance des fondations a validé la nouvelle mouture de ce règlement, valable dès le 1er janvier 2011.

Cette année, votre Fondation devra s'adapter aux nouvelles normes sur les prestations de rente et les réserves techniques pour garantir les engagements en considération de l'allongement de l'espérance de vie.

## **Poste ouvert au Conseil de fondation**

Votre Conseil doit encore attirer votre attention sur le fait que la gestion de la Fondation est assurée par le Conseil qui est composé pour moitié par des représentants employeurs et pour moitié par des représentant employés. Il est composé de huit personnes, quatre avocats chefs d'Etude, deux représentants des avocats-collaborateurs et deux représentants du personnel administratif des Etudes.

Actuellement, il y a un poste vacant qu'il est urgent de repourvoir :

- Un représentant du personnel salarié administratif que le personnel salarié administratif assuré auprès de Favia doit élire au cas où il y aurait plus de candidats que de postes à repourvoir.

C'est pourquoi nous demandons aux employés administratifs des Etudes intéressés par ce poste de bien vouloir s'annoncer auprès de Monsieur Vincent Bucher chez Actuaires & Associés SA, case postale 564, 1213 Petit-Lancy 1.

Le Conseil de fondation se réunit au moins quatre fois par an et davantage si les circonstances l'exigent. Ses fonctions ne sont pas rémunérées mais sont exercées pro bono car la participation au Conseil de fondation n'entraîne aucune diminution de salaire, les chefs d'Etude affiliées à la Fondation ayant tout intérêt à participer ou faire participer leur collaborateurs activement à la bonne marche de leur Fondation de prévoyance.

Pour conclure, nous vous rappelons que Favia est aussi votre avenir, la garantie d'une bonne retraite et d'une bonne planification fiscale.

Nous vous remercions pour votre participation et pour la confiance que vous témoignez à la Fondation et à son Conseil et vous souhaitons une excellente année 2012.

Le Conseil de fondation



Me Luc Hafner



M. Jérôme Papinot